

## Gouvernance environnementale dans la Région «Doukkala»: Régionalisation et développement durable

O. EL GUEDDAR<sup>1</sup>, A. SAHIB-EDDINE<sup>2</sup>, and A. AAJJANE<sup>3</sup>

<sup>1</sup>Laboratoire de Géosciences Marines et Sciences du Sol,  
(LGMSS : Unité Associée au CNRST –URAC 45–),  
Faculté des Sciences, Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc

<sup>2</sup>Laboratoire d’Eude et de Recherche en Science Economique et de Management,  
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion, Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc

<sup>3</sup>Laboratoire de Géosciences Marines et Sciences du Sol (LGMSS : Unité Associée au CNRST –URAC 45–), Faculté des Sciences,  
Université Chouaib Doukkali, El Jadida, Maroc

---

Copyright © 2016 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** The intensity of the ecological problems the country faces, led Morocco, under the influence of international pressure to establish formal policies for environmental protection and resources in the context of a comprehensive environmental governance. Environmental governance is a new form of participatory democracy. It requires dialogue, cooperation and partnership among all actors of sustainable development. In this sense, the challenges of good regional governance militate in favor of a new regional configuration to cultivate managerial management practices and to involve recipients in the development of collective choices. As such, it is recommended to strengthen in the Doukkala region; second economic center and agricultural granary of the country; near the structures of information, debate, discussion and follow-up on environmental projects. To do this, the advanced regionalization would have real political impact, which should be his, that if people feel, within a reasonable time, a significant change in their living conditions. In this perspective, environmental protection must be strategic thinking in the region and must be part of the broader context of the issue of sustainable development.

**KEYWORDS:** Environmental Governance, Morocco, Regionalization, Region Doukkala, Sustainable Resources.

**RÉSUMÉ:** L'intensité des problèmes écologiques auxquels le pays fait face, a conduit le Maroc, sous l'influence des pressions internationales, à établir des politiques officielles de protection de l'environnement et des ressources dans le cadre d'une gouvernance environnementale globale. La gouvernance environnementale est une nouvelle forme de démocratie participative. Elle exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable. Dans ce sens, les enjeux de la bonne gouvernance régionale militent en faveur d'une nouvelle configuration régionale permettant de cultiver des pratiques de gestion managériale et d'associer les destinataires à l'élaboration des choix collectifs. A ce titre, il est préconisé de renforcer au sein de la région des Doukkala ; deuxième pôle économique et le grenier agricole du pays ; des structures de proximité d'information, de débat, d'échanges et de suivi sur les projets concernant l'environnement. Pour ce faire, La régionalisation avancée n'aurait l'impact politique réel, qui devrait être le sien, que si les populations ressentent, dans des délais raisonnables, un changement significatif au niveau de leurs conditions de vie. Dans cette perspective, la protection de l'environnement doit faire l'objet de réflexion stratégique au sein de la Région et doit s'inscrire dans le cadre plus large de la problématique de développement durable.

**MOTS-CLEFS:** Gouvernance environnementale, Maroc, Régionalisation, Région des Doukkala, Développement durable.

## 1 INTRODUCTION

La gouvernance est une conduite collective décisionnelle, réunissant tous les acteurs territoriaux selon un mode partenarial, en vue d'une planification et d'une gestion mieux intégrée des ressources et d'une prise en considération des conséquences environnementales et sociales des changements [1]. Cette gouvernance s'appuie sur une participation citoyenne et responsable. En imposant une transformation des formes de la décision et de l'action publique ainsi que des institutions, elle contient une éthique des comportements et de la précaution dans les actions à entreprendre, et elle favorise les partenariats garants de l'intégration des dimensions sociales et environnementales. Concrètement, c'est un processus décisionnel continu et coopératif entre des acteurs ayant des intérêts différents, voire conflictuels.

## 2 CONTEXTE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

Au cours des trois dernières décennies, nous avons assisté à la multiplication des dispositifs institutionnels de participation. La gestion participative et le partenariat font dorénavant partie du discours et des pratiques des administrations publiques. Ils constituent notamment une réponse à une demande d'implication active des acteurs sociaux dans les décisions affectant la cité et la gouverne de l'État. La création de nouveaux arrangements institutionnels axés sur la participation de la société civile exige de redéfinir le rôle de l'État dans la gestion des rapports sociaux ainsi que dans l'orientation et les modalités du développement.

La gouvernance est une nouvelle forme de démocratie participative. Le Programme des Nations Unies pour le développement donne la définition suivante : « **La gouvernance peut être considérée comme l'exercice des pouvoirs économique, politique et administratif pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. Elle comprend les mécanismes, procédés et institutions (...). La bonne gouvernance est (...) participative, transparente et responsable. Elle est aussi efficace et équitable. La bonne gouvernance assure que les priorités politique, sociales et économiques sont fondées sur une large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement** ».

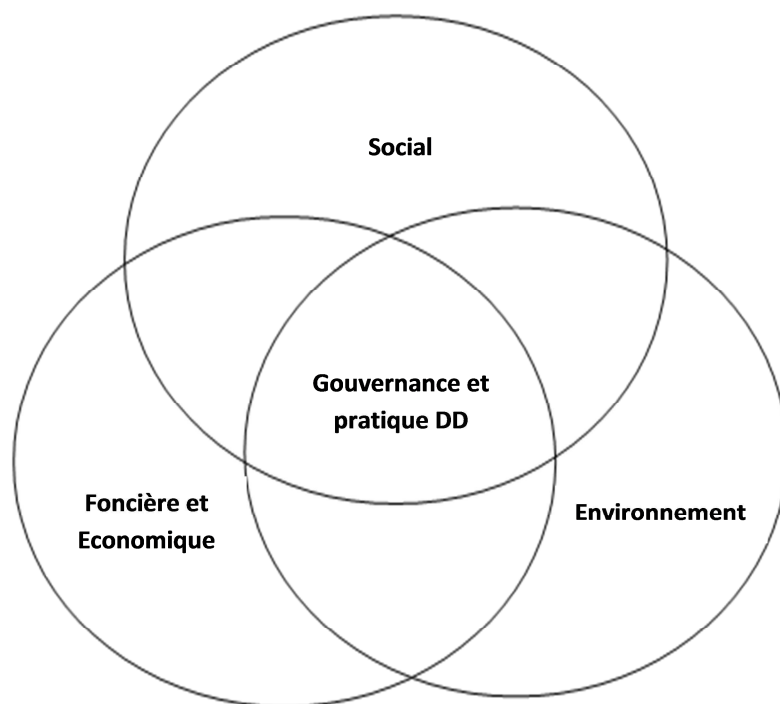
La « gouvernance » est conceptualisée comme un ensemble de processus au moyen desquels les sociétés sont gouvernées : elle comprend les actions du gouvernement, mais également celles d'autres acteurs sociaux dans la mesure où ils contribuent à régir les relations sociales [2] [3].

La gouvernance *pour* un développement durable suppose un effort mûrement réfléchi d'adaptation des structures et des processus de gouvernance afin de promouvoir une trajectoire de développement plus durable [4] [5].

### 2.1 GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En dépit du fait que le développement durable soit une conception relativement récente, il est au cœur de nombreuses politiques, initiatives et même, stratégies corporatives. D'ailleurs, le dernier Sommet tenu sous l'égide des Nations Unies en juin 2012 à Rio de Janeiro et portant sur les prochains grands enjeux de l'humanité atteste de l'impérativité de « dégager des pistes pouvant mener à un avenir durable ; un avenir porteur d'avantage d'emplois, de sources d'énergie non polluantes, d'une plus grande sécurité et d'un niveau de vie convenable pour tous ». Ainsi, la gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable.

La gouvernance exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable. Tel qu'illustré à la figure 1, la gouvernance et les pratiques de Gestion, éléments nodaux du développement durable.



*Fig. 1. Le concept de développement durable et Gouvernance*

Une approche durable concilie ainsi trois grands objectifs: la préservation de l'environnement, l'équité sociale et la capacité économique [6]. L'intersection de ces trois sphères mène à un développement durable spatio-temporel. Temporel, d'une part, puisqu'il permet la satisfaction des besoins de la génération future et spatiale d'autre part, puisqu'il soutient un principe d'équité [7]. La gouvernance est le quatrième pilier du développement durable viable, au même titre que l'économique, le social et l'environnemental [8].

Il s'avère donc qu'une bonne gouvernance est indispensable pour un développement durable. L'exercice n'est pas facile, car il suppose de trouver les justes niveaux d'expression, de diversifier les formes de décision et d'encourager la démocratie participative, de délivrer une information transparente globale et solide, de constituer un dialogue libre et constructif, de multiplier les partenariats, de favoriser la transversalité, de croiser les logiques et pratiques sectorielles, de développer des procédures d'évaluation continue collectives et contradictoires.

À l'instar d'autres domaines d'intervention publique, la gestion de l'environnement s'oriente maintenant davantage vers une approche collaborative, responsabilisante et territorialisée.

## **2.2 GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU MAROC**

La volonté du Maroc de mieux gérer ses ressources naturelles son patrimoine était bien présent en prenant comme point de départ le Sommet de Rio en 1992, les aspects stratégiques relatifs au contexte d'avant Rio, aux programmes d'action, à l'arsenal juridique et à la Gouvernance. Le Maroc a signé, ratifié plusieurs conventions internationale dans ce sens.

### **2.2.1 GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE MAROCAINE AVANT LE SOMMET DE RIO EN 1992**

On ne peut nier l'existence d'un certain nombre d'actions à caractère environnemental avant Rio. La preuve réside, à titre d'exemple, dans l'existence d'un certain nombre de textes juridiques assez anciens ; le dahir portant sur le domaine public hydraulique qui date de juillet 1914, celui portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux, qui date de septembre 1914 et celui portant sur la conservation et l'exploitation des forêts qui date du 10 octobre 1917. On peut également citer comme preuve les pratiques traditionnelles des populations locales, soucieuses de la protection des ressources naturelles.

Mais il est difficile d'admettre que ces éléments constituent une vision claire, globale, intégrée et scientifiquement conçue, d'une politique environnementale. On n'en veut comme preuve que l'absence d'un Département ministériel dédié à l'environnement dans les 20 premiers gouvernements constitués depuis l'indépendance jusqu'en 1992.

La phase d'avant Rio a été également marquée par une série de sécheresses devenues de plus en plus sévères, de plus en plus longues et de plus en plus généralisées dans l'espace. On se souvient particulièrement de celle de 1981 qui a eu de graves répercussions sur le développement du pays. Cette conjoncture a permis aux Pouvoirs Publics de prendre conscience de l'ampleur de la problématique et a d'ailleurs été favorable à la création d'un certains nombres d'ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Cette prise de conscience a également poussé le Maroc à bien préparer sa participation à Rio et à se faire représenter par une forte délégation présidée par SM Mohammed VI, alors prince héritier. Le résultat de cette prise de conscience et de cette participation a été immédiat: Dès le retour de la délégation marocaine de Rio, un Sous-Secrétaire d'Etat a été chargé de l'Environnement auprès du Ministre de l'Intérieur le 11 août 1992. **«Nous devrions adopter une stratégie collective et globale sur la base d'un partenariat véritable, d'une solidarité effective et d'une proximité efficiente. Nous avons également le devoir d'établir les normes nécessaires pour endiguer la menace des changements climatiques, de la surexploitation des ressources hydriques, sylvestres et halieutiques et des pressions exercées sur les écosystèmes et la biodiversité»** Extrait du Discours de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI au Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesburg, Septembre 2002).

### 2.2.2 GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE MAROCAINE APRÈS RIO

Cinq périodes jalonnées par des changements dans la composition du gouvernement peuvent être distinguées en matière de Gouvernance environnementale. Ces périodes révèlent des niveaux de stabilité et de dynamisme assez différents :

**Août 1992 à janvier 1995** : Il s'agit de la période du Sous-Secrétaire d'Etat qui a été relativement «calme» et qui n'a pas laissé d'impacts significatif.

**Février 1995 à août 1997** : C'est la seule période de l'histoire du Maroc où le secteur de l'environnement a bénéficié à lui seul d'un Ministère à part entière. C'est aussi la période où le Maroc a pu élaborer sa Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable (SNPEDD) et le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE); deux documents qui constituent jusqu'à présent des repères et des références en matière de politique environnementale.

**Août 1997 à mars 1998** : Il s'agit d'une courte période, transitoire où l'Environnement a été ramené au niveau de Secrétaire d'Etat (SE) rattaché à un grand Ministère regroupant l'Agriculture, l'Equipement et l'Environnement.

**Mars 1998 à septembre 2007** : C'est une période qui coïncide avec le gouvernement dit d'alternance et au cours de laquelle la Gouvernance environnementale a connu à la fois la stabilité et l'instabilité :

- Stabilité réside dans le fait que c'est le même Ministre qui a supervisé le Département de l'Environnement durant toute cette période, assurant une certaine continuité.
- Instabilité réside dans le fait que ce Département de l'environnement a souvent changé de titulaire et parfois n'en a même pas eu.

Le ministère s'intitulait Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATEUH) entre mars 1998 et novembre 2002 et Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement (MATEE) entre novembre 2002 et septembre 2004.

**Septembre 2007 à nos jours** : Le secteur de l'Environnement a été détaché de l'Aménagement du Territoire pour être rattaché à celui de l'Energie, des Mines et de l'Eau (MEMEE).

#### a. **Gouvernance à travers quelques structures du Département de l'Environnement** :

On citera de façon particulière les structures suivantes créées au fil des années :

- Création du Conseil National Supérieur de l'Eau et du Climat (CNSEC) en 1981.
- Conseil National de l'Environnement dont la composition a été renforcé en 1995 par l'intégration des ONG. Ce Conseil devait être déconcentré par la création de Conseils régionaux.
- Observatoire National de l'Environnement du Maroc qui a également été déconcentré par la création d'observatoires régionaux.

- Commission Nationale des Etudes d'Impact sur l'Environnement qui a également fait l'objet de déconcentration par la création de Comités Régionaux.

**b. Gouvernance à travers d'autres structures administratives :**

La plupart des Administrations ont créé au niveau central des structures de différents niveaux spécifiquement dédiées à l'environnement. On notera que des Divisions de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ont été créées au niveau des Wilaya.

**c. Gouvernance à travers les institutions élues :**

Soulignons que les institutions élues, notamment à travers la Charte Communale, sont chargées de la conception et de la réalisation de plusieurs activités environnementales.

Le Conseil communal comprend impérativement une Commission chargée de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire (AT) et de l'Environnement, en parallèle avec la Commission du Développement Economique, social et culturelle. Ses compétences propres sont larges car elles couvrent « la préservation de l'hygiène, la salubrité et l'environnement » ainsi que « l'urbanisme et l'AT ».

Dans les compétences qui lui sont transférées par l'Etat figurent le domaine forestier, le patrimoine culturel. Le Conseil est chargé du rôle de « Police Administrative » comme la police de l'environnement. Le Conseil a une compétence consultative dans pratiquement tous les domaines. D'après la loi relative au Conseil préfectoral ou provincial, il est chargé entre autre de:

- Contribuer à la préservation des SIBE,
- Veiller à la protection de l'environnement,
- Donner son avis sur l'AT.

D'après la loi relative aux compétences du gouverneur (1977, modifié en 1993), il coordonne et contrôle les services provinciaux sous l'autorité des ministres.

**d. Gouvernance de l'Environnement dans le secteur privé :**

On souligne que la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), ainsi que certains secteurs économiques ont créé des structures dédiées à l'environnement.

Le mouvement associatif, Ce mouvement participe également au développement de l'environnement à travers 2 processus: Soit en intégrant les activités environnementales dans les programmes d'action des ONG intervenant dans d'autres domaines, soit en créant des ONG œuvrant spécifiquement dans le domaine environnemental. Soulignons que d'après une étude réalisée par le Ministère du Développement Social de la Famille et de la Solidarité en 2009 sur un échantillon de 1200 associations de développement en activité, les ONG qui ont inscrit « l'environnement, l'habitat et les infrastructures de base » dans leurs objectifs statutaires représentent 10,5%. Ces ONG ont participé à hauteur de 14% dans les activités réalisées par l'ensemble des ONG.

### **3 ETUDE DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LA REGION DES DOUKKALA**

L'environnement de la Région des Doukkala est très fragilisé, aussi bien par sa nature que par la concentration d'activités économiques préjudiciable à l'environnement.

#### **3.1 PRÉSENTATION DE LA RÉGION**

La région Doukala-Abda s'étend sur une superficie de 13285 km<sup>2</sup>, soit 1.9% de la superficie totale du Royaume. Elle est délimitée au Nord par la province de Settat, à l'Est par celle de Kalaa Sraghna, aux Sud et Sud-Est par la Wilaya de Marrakech et au Sud-Ouest par la province d'Essaouira. La région dispose d'une position géostratégique privilégiée avec une façade maritime de 350 Km sur l'Océan Atlantique (Tableau 1).

Tableau 1. Présentation de la région des Doukkala

	Superficie	13285 km <sup>2</sup>
<b>Ressources Naturelles</b>	Caractéristiques physiques	Mer, Littoral, Sahel, Plaines
	Unités morphologiques	- <b>Littoral</b> : privilégiée du point de vue climatique. Son sol est sableux et légèrement salin, houles et courants marin importants; - <b>Sahel</b> : Constituant une alternance de dépressions et de dunes consolidées. Il fait partie du domaine semi-aride de la région, les nappes y sont peu profondes ; - <b>Plaines</b> : présentent un potentiel agricole élevé, pauvres en eaux souterraines limitées en des nappes perchées; - <b>Plateau d'Ahmar</b> : caractérisé par un sol pauvre.
	Climat	doux et ensoleillé, semi-aride été chaud et sec hiver humide et tempéré
	Eau de surface	Oum Er Rbia, Oued Tensift des cours d'eau non pérennes
	Eau souterraine	Aquifère important
	Complexe Lagunaire Oualidia/Sidi moussa	Reconnue site « RAMSAR » depuis 2005 Séries de zones humides, 12 familles et 27 espèces végétales
	Forets	3380 Ha de formation forestière 350 Ha Arganier 3030 Ha Essences secondaires
	Site écologiques	5 SIBE (Site d'Intérêt Biologique et Ecologique) terrestre et littoraux reconnus
	<b>Découpage administrative</b>	Safi, El Jadida, Sidi Bennour, Yousseoufia
<b>Population de la Région</b>	Population (En milliers)	2 057 (en 2010)
	Population active	862 641 (2010) :68% en milieu rurale ; 32% en milieu urbain

### 3.2 GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

La région conçue comme espace clef de planification économique et d'aménagement territorial a besoin de partenaires administratifs et économiques responsables et compétents. Sa viabilité est basée sur la déconcentration et à la définition précise des tâches de chaque acteur qu'il soit ministère, établissement public ou autorité déléguée d'un pouvoir gouvernemental.

Dans ce sens, les enjeux de la bonne gouvernance régionale militent en faveur d'une nouvelle configuration régionale permettant de cultiver des pratiques de gestion managériale et d'associer les destinataires à l'élaboration des choix collectifs. A ce titre, il est préconisé de renforcer au sein de la région, des structures de proximité d'information, de débat, d'échanges et de suivi sur les projets concernant l'environnement.

Le rôle institutionnel des instances participatives leur permettre de mieux s'investir dans la vie locale, conformément aux Hautes Directives Royales : **«La régionalisation ne doit pas se réduire à une simple redistribution des compétences entre le centre et les régions. En effet, la régionalisation ne sera équilibrée et n'aura une portée nationale que si l'exploitation optimale par chaque région de ses atouts et potentialités propres, s'opère en corrélation et en concomitance avec la mise en place des mécanismes efficaces de solidarité, incarnant la complémentarité et la cohésion interrégionales dans un Maroc uni.»**

Edifier une bonne gouvernance environnementale régionale revient à trouver une forme de coordination optimale entre les différents acteurs publics et privés de la région. Cette gouvernance exige une cohérence d'intervention à travers des projets régionaux associant l'ensemble des acteurs. Pour y parvenir, l'institutionnalisation de la coordination via la création de structures dédiées, semble être une solution souvent adoptée. Ces structures permettent une délégation partielle ou totale de la mission de promotion et de développement économique, social et environnemental de la région. L'avantage est de garantir la durabilité dans la mise en œuvre des politiques régionales.

Selon l'Inspection Régionale de l'Environnement de Doukkala-Abda, le milieu écologique régional souffre de plusieurs facteurs entraînant la pollution tels que : les rejets liquides, domestiques et industrielles et les rejets gazeux du secteur de l'industrie et du transport, l'insuffisance du réseau d'assainissement, le déboisement massif et le surpâturage en milieu rural.

Dans le cadre de la bonne gouvernance environnementale, la surveillance de l'état de lieu et la prévention des risques au niveau de la région sont d'une grande importance :

- Mise en place de l'observatoire régionale de l'environnement et de développement durable (OREDD) : favorise la création d'espaces pour l'interaction, la coordination et la convergence de tous les acteurs. Il permet d'assurer un suivi permanent de l'état de l'environnement et de mesurer les résultats et la performance des actions correctives initiées par les programmes de mise à niveau environnementale.
- Mise en place de comité régionale des études d'impacts sur l'environnement (EIE).
- Réseau hydrologique d'évolution et de suivi des ressources en eau composé d'un poste d'annonce de crue et de gestion.
- Réseau de surveillance et de suivi de la qualité des ressources en eau.
- Surveillance de la qualité de l'air à El Jadida, Jorf Lasfar et Safi dans le cadre de « Qualit'air » à travers des stations fixes.
- Elaboration du cadastre des émissions atmosphériques de la ville d'El Jadida et Safi.
- Surveillance de la qualité et de salubrité du milieu marin et des produits de la pêche par le biais des laboratoires régionaux de l'INRH à l'Oualidia (Ensemble de laboratoire : microbiologie, chimie, phytoplanctons et biotoxine).
- Mise en place de l'observatoire régionale de développement de veille territoire.
- Contrôle et surveillance de l'extraction du sable par une commission provinciale.

### **3.2.1 PROGRAMME ET PLANS D' ACTIONS**

La régionalisation avancée n'aurait l'impact politique réel, qui devrait être le sien, que si les populations ressentent, dans des délais raisonnables, un changement significatif au niveau de leurs conditions de vie. La région a réalisé des travaux et des actions pour la protection de l'environnement et qui sont:

- Installation des stations de surveillance de la qualité d'air à: El Jadida, Jorf Lasfar, et Safi ;
- Assainissement liquide des provinces de Safi et El Jadida, et la commune d'El Oualidia; Programme d'assainissement liquide 2005-2015 réalisé en partenariat entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Eau et de l'Environnement. Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :
- Elargissement et l'entretien du réseau et la connexion du réseau des eaux usées aux stations d'épuration ;
- Réduction de la pollution à moins de 60% ;
- Maintien d'un pourcentage de 80% en matière de liaison au réseau d'assainissement au milieu urbain.

Les différentes actions à entreprendre pour la protection de l'environnement au niveau régional sont les suivantes :

- Lutte contre la pollution gazeuse, liquide et solide ;
- Protection du littoral ;
- Protection du Site d'Intérêt Biologique Oualidia ;
- Protection de la « DAYA » d'El Oualidia ;
- Réalisation des directives des Schémas Directeurs d'Assainissement Liquide de Safi et d'El Jadida ;
- Transfert des décharges publiques de Safi et d'El Jadida ;
- Protection du cordon dunaire du littoral (Mharza-Oualidia) ;
- Création de zones tampon autour des industries polluantes (notamment Chimique et Para chimique) ;
- Epuration des rejets liquides des industries polluantes;
- Installation des moyens techniques efficaces pour l'assainissement liquide dans les centres urbains ne disposant pas de rejets naturels (Oualidia-Sebt Gzoula-Youssoufia- Jamâat Shaim- Khemis Zemamra-Sidi Bennour -Bir Jdid....) ;
- Préservation de DAYA EL FAHS.

## **4 DISCUSSION**

La protection de l'environnement dans la région des Doukkala dépend étroitement de la conduite collective mobilisant tous les acteurs selon un mode partenariale en vue d'une planification, une gestion et un suivi mieux intégrés de l'environnement dans la perspective d'un développement durable.

Ce développement est associé à des valeurs importantes comme la promotion du bien-être des êtres humains, la préservation des écosystèmes, l'équité trans-générationnelle et intra-générationnelle, ainsi que la participation du public au processus décisionnel sur le développement. Comme d'autres termes politiques (tels que justice, liberté et démocratie), il fait

l'objet de discussions et de réinterprétation, mais il sert également de fondement essentiel aux débats actuels sur les politiques et les orientations stratégiques [9] [10].

#### 4.1 PROBLEMATIQUES POUR LES MECANISMES DE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE DURABLE

Les caractéristiques du développement durable qui s'avèrent hautement problématiques pour les mécanismes de gouvernance établis sont maintenant bien cernées au niveau national et régional:

- **Longues échelles temporelles** : effectuer le suivi des impacts environnementaux pendant plusieurs décennies. Des questions comme le changement climatique et la perte de biodiversité évoluent sur de longues périodes et cadrent mal avec le cycle électoral quadriennal, les mandats de deux ou trois ans des ministres et des cadres supérieurs, les rapports trimestriels sur les résultats, et le rythme quotidien ou hebdomadaire de la « politique traditionnelle ».
- **Chevauchement des limites entre sphères de compétence** : Beaucoup de problèmes de durabilité transcendent les frontières établies ou relient des régions éloignées. Certains problèmes (comme le changement climatique) sont véritablement mondiaux, alors que d'autres unissent différentes constellations d'acteurs régionaux. Par exemple, des centaines d'entités administratives participent à la gestion du bassin hydrologique des Grands Lacs, notamment des organismes nationaux, ceux des États, des provinces et des municipalités, ainsi que des groupes des Premières nations, les administrations des zones protégées, et ainsi de suite. Développer une coordination de cette ampleur s'avère un défi de taille à relever.
- **Chevauchement des spécialisations fonctionnelles établies** : En règle générale, les gouvernements voient à ce que les choses se fassent en confiant des responsabilités à divers organismes et ministères. Le système de gouvernance environnementale moderne a été créé après que la nécessité de confier la protection de l'environnement à des autorités compétentes a été reconnue et que des lois contre la pollution de l'eau et de l'air ont été adoptées. Or, les ministères de l'Environnement sont une création relativement récente et ils sont généralement moins influents que d'autres branches de l'administration plus solidement établies. Par-dessus tout, les problèmes de développement durable dépassent les axes de responsabilité traditionnels. Les dimensions environnementales, sociales et économiques doivent être prises en compte de façon intégrée si l'on veut faire la promotion de la durabilité. Or, une coordination de ce genre entre organismes est difficile à développer.
- **Complexités et incertitudes scientifiques** : Le développement durable suppose la prise de décisions relatives à des questions techniques et scientifiques complexes, ainsi que la communication des résultats des travaux scientifiques aux décideurs et au grand public. La compréhension des incertitudes et l'évaluation des inconnus s'avèrent hautement problématiques. Les fonctionnaires doivent prendre des décisions en tenant compte d'incertitudes persistantes, et équilibrer les risques et les possibilités.
- **Perturbation de l'ordre établi** : Le développement durable requiert que l'on s'éloigne de la façon habituelle de faire les choses et cela suscite la résistance de groupes qui s'inquiètent de la possibilité que leurs intérêts soient lésés. En particulier dans le domaine économique, des pratiques qui étaient considérées autrefois comme acceptables sont maintenant considérées comme problématiques. Par conséquent, des mécanismes pour arbitrer les conflits, surmonter l'opposition et bâtir des coalitions favorables à la réforme s'avèrent nécessaires.
- **Mobilisation de nombreux acteurs sociaux** : La prise de décision pour le développement durable requiert l'activation de réseaux complexes d'acteurs sociaux. À eux seuls, les gouvernements ne possèdent pas l'information nécessaire sur les ressources sociales, les priorités et les problèmes. Or, la mobilisation de ces acteurs et la gestion des processus de changement auxquels ils participent sont loin d'être simples.
- **Caractère ambitieux des changements souhaités** : Le développement durable vise à infléchir fortement la trajectoire de développement existante, ce qui nécessite la transformation profonde des sous-systèmes sociaux pendant plusieurs décennies. Les sociétés possèdent peu d'expérience dans la gestion de changements à long terme d'une telle envergure.
- **Adaptation des objectifs généraux à des circonstances particulières** : Le développement durable fournit un cadre normatif pour la prise de décisions, mais il ne propose pas de plan détaillé pour l'avenir, ni d'approche opérationnelle pour la prise des décisions individuelles. L'opportunité d'un plan d'action donné doit être examinée dans chaque cas. Arriver à déterminer ce que la durabilité entraîne dans des circonstances déterminées constitue un défi auquel se heurtent les décideurs dans chaque situation concrète de gouvernance.



#### 4.2 RECOMMANDATION POUR UNE BONNE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE AU MAROC ET DANS LA REGION

La gouvernance pour un développement durable dans la région implique la résolution des difficultés. Il est donc possible de formuler cinq éléments généraux à retenir lorsque l'on envisage des réformes de gouvernance visant à promouvoir un développement durable au niveau nationale et régionale :

- **Innovation** : des innovations technologiques et sociales favorisent la prospérité des individus, des familles et des collectivités sans soumettre l'environnement à un stress excessif. Il est vrai que des programmes d'innovation sont souvent liés aux progrès technologiques, à la création de nouveaux emplois et marchés, à la croissance des entreprises concurrentielles et à la prospérité en général, mais l'innovation technologique est également d'une importance décisive pour arriver à « produire plus avec moins » de manière à réduire le fardeau environnemental que nous imposons à la planète tout en améliorant la qualité de vie. Et ce ne sont pas seulement des innovations technologiques qui sont nécessaires, mais également des innovations sociales (dans les pratiques commerciales, le mécanisme de financement, les habitudes de consommation, l'action communautaire...).
- **Intégration** : Le développement durable requiert la poursuite simultanée de buts multiples et la gestion de questions trans-sectorielles qui ne s'inscrivent pas dans les responsabilités administratives établies. Les valeurs environnementales doivent être prises en compte à tous les paliers décisionnels de la société. De plus, les préoccupations économiques, sociales et environnementales ne doivent pas seulement être équilibrées et échangées entre elles. Au contraire, il faudrait favoriser les axes de progression qui procurent des gains dans un grand nombre de domaines [11], mais chacun sait à quel point il est difficile de réaliser une telle « intégration », les structures et les procédures administratives actuelles ayant tendance à donner une vision partielle des problèmes. Ann Dale parle de « structure traditionnelle », de « silos » et de « cloisonnement » qui isolent les fonctionnaires et les ministères (2001). En outre, la force des parties prenantes économiques et sociales établies et les impératifs politiques et stratégiques à court terme empêchent fréquemment la réflexion intégrée à long terme.
- **Mesure** : Il est maintenant admis que les indicateurs économiques les plus largement utilisés dans la prise de décisions ne mesurent pas adéquatement les richesses ni les revenus d'un pays. Par exemple, les comptes nationaux ne tiennent pas compte des coûts liés à l'épuisement des ressources et à la dégradation environnementale. En règle générale, ils ne tiennent pas compte de la qualité de l'environnement ou du capital social, malgré leur importance pour le développement durable ne soit pas contestée. La croissance du produit national brut (PNB) ne donne pas d'indication fiable de l'amélioration du bien-être collectif. Il est beaucoup plus difficile de réaliser des analyses des politiques et de déterminer des choix si on ne peut pas intégrer des valeurs environnementales, sociales et économiques dans une série d'indicateurs.
- **Engagement sociétal** : Le développement durable ne peut pas être assuré uniquement par les gouvernements. Il ne peut pas être conçu par des politiciens visionnaires et des fonctionnaires compétents des électeurs. Pour accomplir une transformation aussi profonde, il faut bénéficier de la compréhension et de l'appui ferme et constant de la population, il faut que des changements s'opèrent dans plusieurs sphères de la société et qu'une collaboration s'établisse entre des acteurs sociaux divers. Les processus à intervenants multiples caractérisent les initiatives de développement durable depuis le début. Il faut l'information et la compréhension de nombreux acteurs pour arriver à saisir la signification des enjeux, déterminer une trajectoire de réforme appropriée et mettre en œuvre des solutions. Les partenariats peuvent prendre plusieurs formes.
- **Apprentissage/réflexivité** : L'apprentissage est une caractéristique marquante de l'interaction sociale. Les individus et les groupes tirent sans cesse des enseignements de leurs expériences, mais il n'y a aucune garantie que ces enseignements contribueront à l'atteinte d'objectifs sociaux déterminés. Ces enseignements peuvent aussi concerner la façon de contourner le système et d'empêcher le changement. Au cours de la dernière décennie, des universitaires préoccupés par la gouvernance et la durabilité ont insisté de plus en plus sur l'importance de la réflexivité en tant que propriété systémique de la gouvernance pour un développement durable [12] [13]. La réflexivité implique la capacité de prendre du recul sur l'expérience sociale et d'en faire une évaluation critique, de réexaminer les fins et les moyens, et d'étudier d'autres possibilités d'intervention future. Cela dépasse « le jaugeage et l'ajustement » associés au cycle de planification stratégique et exige une réflexion plus profonde sur les objectifs des interventions et d'une participation sociale plus vaste.

## 5 CONCLUSION

Gouvernance environnementale, basée sur la participation d'une pluralité d'acteurs à travers une démarche concertée, a peu à peu succédé à une approche centralisée qui prévalait auparavant. La concertation vise à favoriser la conciliation des intérêts divergents pour gérer en commun le territoire et les ressources. Elle repose notamment sur l'utilisation des dispositifs de négociation et de délibération, ainsi la théorie de la gestion a longtemps mis l'accent sur la valeur de la gestion par objectifs et de la compilation des données justificatives nécessaires puisque il est important d'établir un lien entre le court, le moyen et le long terme lorsqu'on aborde des questions de durabilité.

Dans le cadre de sa gouvernance environnementale, la région des Doukkala a mis en place des programmes et des actions pour remédier à l'état de dégradation de l'environnement mais des efforts doivent être faits dans ce domaine en concertation avec la vision nationale et en prenant en considération les différentes recommandations et perspectives de développement durable.

## REFERENCES

- [1] Gagnon, C. « Gouvernance environnementale et évaluation des impacts sociaux. Un défi de citoyenneté », dans LAURIN, S., KLEIN, J.-L. et C.TARDIF (sous la dir.), *Géographie et société*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2001a.
- [2] Pierre, J., Peters, G. "Governance, Politics and the State", Londres, Macmillan, 2000.
- [3] Sabatier, P. "Policy change and Learning: an Advocacy Coalition Approach" Boulder, Westview Press. , *Political Studies*, vol. 48. p. 370–387, 1993.
- [4] Kooiman, J. "Governing and Governance", Londres, Sage, 2003.
- [5] Lafferty, W. "The Politics of Sustainable Development: Global Norms for National Implementation", *Environmental Politics*, vol. 5 p. 185–208, 1996.
- [6] Meadowcroft, J. «Who Is In Charge Here? Governance for Sustainable Development in a Complex World », *Journal of Environment Policy and Planning*, vol. 9 p. 299– 314, 2007b.
- [7] Jounot, A. « Le développement durable ». Saint-Denis La Plaine Cedex, AFNOR, 2004.
- [8] Beekman, V. "Sustainable development and future generations". *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 17(1), 3-22, 2004.
- [9] Loingerer, G. « Prospective stratégique et territorialisation du développement durable », Rapport de recherche
- [10] Meadowcroft, J. (2000), « Sustainable Development: A New (ish) Idea for a New Century
- [11] Thibault, A. (1995). Recueil de textes déposés au quatrième congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, Montréal, 24-25 novembre 1995, 1-11, 2004.
- [12] Lafferty, W. "Governance for Sustainable Development: the Challenge of Adapting Form to Function", Cheltenham, Edward Elgar, 2004a.
- [13] Meadowcroft, J. «Who Is In Charge Here? Governance for Sustainable Development in a Complex World », *Journal of Environment Policy and Planning*, vol. 9 p. 299– 314, 2007b.
- [14] Gibson, R., S. Hassan, S. Holtz, J. Tansey et G. Whitelaw. "Sustainability Assessment" Londres, Earthscan.2005.
- [15] Grin, J. "Reflexive Modernization as a Governance Issue, or Designing and Shaping Restructuration", in J. Voss, D. Bauknecht, R. Kemp, (éd.), *Reflexive Governance for Sustainable Development*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 54–81, 2006.
- [16] Voss, J.-P., Kemp, R. «Sustainability and Reflexive Governance: introduction », in J.-P. Voss, D. Bauknecht, R. Kemp, (éd.), *Reflexive Governance for Sustainable Development*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 3–28, 2006.